

la demande au niveau de la production. La mesure que propose la Chambre de Commerce de Londres obligerait une nation, soit à accepter des importations en échange de ses exportations, soit, après un certain temps, à voir annuler son crédit à l'étranger. Détail intéressant, Maynard Keynes, dans l'exposé de ses vues, admet qu'il peut être nécessaire à l'avenir de recourir à une mesure du genre de celle que préconise la Chambre de Commerce de Londres. Il n'a pas eu toutefois le cran d'inclure cette mesure au nombre de ses propres propositions. Voici cependant comment, à la page 10, il s'exprime à ce sujet :

Il n'est pas question que le solde débiteur ou créateur d'une nation particulière doive excéder un certain niveau, disons, son contingent. Dans le cas d'un solde débiteur, le niveau prévu est invariable et en réalité l'on a recours à des contre-mesures bien avant d'avoir atteint ce niveau. Dans le cas d'un solde créateur, aucun niveau invariable n'a été proposé. Il y aurait peut-être lieu de demander l'annulation éventuelle ou le placement obligatoire des soldes créditeurs constants qui en s'accumulant dépassent le contingent d'un membre.

Il admet donc apparemment, comme la Chambre de Commerce de Londres, la nécessité d'annuler ces crédits, si une nation est créancière d'une façon constante et ne consent pas à mettre ordre à ses propres affaires en important généreusement en échange de ses exportations.

Immédiatement après la guerre, les nations dévastées seront incapables de payer ce dont elles auront besoin. Il incombe aux Nations Unies de parer à cet ordre de choses sous forme de prêt-location ou d'assistance mutuelle. Il y a quelque temps, M. Churchill disait à ce sujet que les quatre premières années constitueraient une période de transition au cours de laquelle il faudrait peut-être accepter des marchandises, mais que par la suite la Grande-Bretagne demanderait sa part du commerce d'exportation. Il n'a pas parlé du commerce d'importation, mais il a dit que la Grande-Bretagne exigerait sa juste part du commerce d'exportation, afin d'être en mesure de payer ses importations au moyen de ses exportations.

Je dirai tout d'abord que cette proposition ne comporte aucune disposition relative à cette question. On fera crédit à une nation pendant une courte période,—c'est-à-dire, qu'on fournira une quantité de bancor aux nations qui ont des balances de commerce défavorables. Mais, comme elles ne seront pas en mesure d'exporter, elles épuiseront leur réserve et elles seront sujettes à une certaine pression de la part des dirigeants de l'union. On ne dit pas en quoi consistera cette pression. Nous pouvons tous imaginer que cette pression consisterait à les obliger à diminuer

leurs dépenses et à recourir à une politique de déflation des prix. Il faut reconnaître que c'est la forme que prendrait cette pression.

La principale critique que je ferai de cette proposition,—et elle m'est inspirée par le fait que je critique la balance défavorable de commerce dans la même mesure,—c'est qu'elle nous vaudrait le retour à l'étalon-or. On y prévoit la création d'une monnaie internationale à base d'or, un numéraire international lié à cette unité. Ainsi c'est le mécanisme de l'étalon-or. C'est de cette manière qu'est conçu le plan britannique, ainsi que le plan américain et canadien. Or, j'aimerais formuler mes objections au mécanisme de l'étalon-or. Le niveau de vie d'une nation ne dépendrait plus exclusivement de sa capacité de production. Il y aurait un autre élément de restriction. Lorsque nous sommes entrés dans le présent conflit et que nous désirions accroître la production le plus possible, qu'avons-nous fait? Nous avons immédiatement abandonné la monnaie à base d'or. Nous avons compris que nous ne pourrions pas poursuivre notre effort de guerre de façon efficace en le maintenant, et nous l'avons aussitôt abandonné. Si après la guerre nous voulons faire un effort maximum de paix, je suis d'avis qu'il ne faudra pas permettre que des restrictions artificielles comme l'étalon-or entravent le succès de cet effort. Il n'y a dans ces propositions rien de nouveau qui soit de nature à faire disparaître les heurts entre les nations, si ce n'est qu'elles sonnent le glas de la souveraineté. Je suis d'avis que ce n'est qu'un commencement. C'est un premier pas vers une sorte de dictature internationale. Or, en présence du fait que nous nous battons aujourd'hui pour maintenir notre mode de vie démocratique et que nous faisons la guerre aux dictateurs dans les pays ennemis, je ne puis croire un seul instant que ceux qui livrent cette guerre désirent voir régner la dictature internationale.

Il est indubitable que, si elles étaient mises en pratique, ces propositions constitueraient une dictature internationale. S'ils ne les ont pas lues jusqu'à la dernière lettre, les honorables députés ne peuvent comprendre au juste comment elles proposent l'établissement d'une dictature internationale. Nous trouvons à la page 18 de la proposition anglaise le passage suivant que je cite :

L'Union peut ouvrir un compte en faveur de tout corps de police supranational chargé de maintenir l'ordre et la paix dans le monde. Si un pays voulait enfreindre ses ordonnances dûment autorisées, le corps de police pourrait avoir le droit de demander aux gouverneurs de l'union de compensation de tenir le compte de compensation du pays délinquant à son ordre, ne permettant aucune nouvelle transaction à ce